Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_268-DE

Délibération n° 2026.268

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.268 - Transition Ecologique - PCAET AXE 4 - Convention de partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne 2026 - 2029

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_268-DE

Fougères Agglomération **2026.268**

2026.268 - Transition Ecologique - PCAET AXE 4 - Convention de partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne 2026 - 2029

Vu la délibération n°2022.049, relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Fougères Agglomération ;

Par délibération du 29 août 2022, Fougères Agglomération avait validé l'établissement d'une convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) pour la période 2022-2025.
La convention étant arrivée à son terme, il est proposé d'établir une nouvelle convention, pour la période 2026-2029.

La convention reconnaît que la Chambre d'Agriculture et Fougères Agglomération partagent les ambitions suivantes :

- Développer une vision partagée des enjeux pour l'agriculture à prendre en compte dans les politiques communautaires en cohérence avec les orientations professionnelles.
- Préserver la ressource non renouvelable des terres agricoles.
- Permettre le développement de l'activité économique agricole répondant à la diversité des attentes des agriculteurs et des habitants.
- Travailler les sujets relatifs à la souveraineté alimentaire.
- Accompagner l'agriculture dans les transitions climatiques, la réduction des consommations énergétiques et le développement d'équipements de production énergétique.
- Contribuer à la valorisation du cadre de vie et au partage du territoire.

Cette convention s'articule autour de 6 axes de partenariat :

- L'économie, l'emploi et l'attractivité des métiers,
- L'urbanisme et l'aménagement
- La transition énergétique et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- La gestion quantitative et qualitative de l'eau, l'environnement et la biodiversité
- L'alimentation
- Le bien vivre ensemble

Ce partenariat permet la mise en place d'actions telles que l'aide aux nouveaux installés agricoles ou l'expérimentation transmission et optimisation du foncier agricole.

La convention jointe en annexe, est proposée pour une durée de trois années. Elle permet à Fougères Agglomération ainsi que toutes les communes membres de l'Agglomération de bénéficier d'un prix d'intervention préférentiel de la Chambre d'agriculture pendant sa durée, ainsi que le Pôle ESS du Pays de Fougères, structure coordinatrice du PAT du territoire.

Vu les éléments exposés précédemment,
Vu l'avis de la commission « Environnement et transition écologique » en date du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre La Chambre d'Agriculture de Bretagne et Fougères Agglomération ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou les Vice-Présidents délégués à signer la convention ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET